

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°39 du 17 octobre 2008

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°16

INSTRUCTION N° 113793/DEF/GEND/RH/SDC/FORM
modifiant l'instruction n° 110447/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 21 juillet 2006 relative au diplôme militaire supérieur de la gendarmerie.

Du 2 septembre 2008

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des ressources humaines, sous-direction des compétences, bureau de la formation.*

INSTRUCTION N° 113793/DEF/GEND/RH/SDC/FORM modifiant l'instruction n° 110447/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 21 juillet 2006 relative au diplôme militaire supérieur de la gendarmerie.

Du 2 septembre 2008

NOR D E F G 0 8 5 2 1 6 3 J

Texte modifié :

Instruction n° 110447/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 21 juillet 2006 (BOC/PP 2, 2007, texte 11 ; BOEM 651.2.4).

Référence de publication : BOC N°39 du 17 octobre 2008, texte 16.

L'instruction n° 110447/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 21 juillet 2006 est modifiée comme suit :

Au point 3.

Remplacer le premier alinéa par l'alinéa suivant :

« Le DMSG est attribué par le ministre de la défense (directeur général de la gendarmerie nationale) sur proposition de la commission prévue au point 2.2. le 1^{er} janvier de l'année de dépôt de candidature. »

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le colonel,
adjoint au sous-directeur des compétences,*

Alain ESTIGNARD.